

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

LA CAISSE DES ÉCOLES DU 20^{ème} ARRONDISSEMENT

Mercredi 15 Février 2023

Débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2023

SOMMAIRE

Propos introductif

- A. Contexte réglementaire d'un rapport d'orientation budgétaire
- B. Contexte national
- C. Contexte parisien et contexte Caisse des écoles du 20^{ème}

Bilan 2022 et orientations budgétaires 2023

- A. Poursuivre la restructuration de la Caisse des écoles
- B. Etre au rendez-vous de la qualité de l'assiette
- C. Préparer l'avenir

Données d'activités 2022

- A. L'activité de restauration
- B. La fonction Ressources Humaines
- C. Les dépenses de fonctionnement
- D. Les dépenses de gestion
- E. Les recettes de fonctionnement
- F. Les dépenses d'investissement
- G. Les recettes d'investissement

Conclusion

A - Contexte réglementaire d'un rapport d'orientation budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des établissements de plus de 3 500 habitants, en vertu de la *loi du 6 février 1996 relative à l'Administration territoriale de la République* (loi dite ATR). Le débat d'orientation budgétaire doit être tenu dans les deux mois précédents l'examen du budget primitif 2020 (L.3312-1 du CGCT).

Ce débat permet à l'Assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de notre établissement public local au vue de la stratégie budgétaire définissant le budget primitif (BP)
- de donner des informations concernant l'évolution de la situation financière de l'établissement

Le budget primitif 2023 sera soumis à votre vote lors du prochain Conseil d'Administration qui aura lieu le mardi 21 Mars 2023.

B - Contexte national (sources AMF)

À la fin du 1er semestre 2022, l'augmentation sur un an de l'indice de prix des dépenses dites « communales » est nettement supérieure à celle de l'inflation hors tabac. Les prévisions avec un trimestre supplémentaire font même état d'un écart qui se creuserait davantage.

La forte inflation qui s'est installée en France depuis le début de l'année 2022 touche tous les acteurs de l'économie : ménages, entreprises et administrations.

Publié par l'Insee, l'indice des prix à la consommation hors tabac mesure cet impact pour les ménages en fonction d'un panier théorique de dépenses. Ainsi, au 1er semestre 2022, l'inflation sur un an (4 derniers trimestres sur les 4 précédents) s'établit à 3,4 %. Cette mesure, qui donne un premier état des lieux, ne permet cependant pas d'appréhender totalement l'impact pour tous les acteurs économiques dont les dépenses sont très différentes de celles des ménages.

En prenant en compte « un panier des élus locaux », la hausse des prix enregistrée par les communes et leurs établissements sur leurs dépenses est de 4,9 % au 1er semestre sur un an (4 derniers trimestres sur les 4 précédents). Avec l'estimation d'un trimestre supplémentaire, qui prend en compte l'accélération de la croissance de certains indices et aussi la revalorisation du point d'indice de la fonction publique, elle serait même de 7,2 % (contre + 4,5 % pour l'indice des prix à la consommation).

La réalité d'une contrainte inflationniste forte pour les communes, et plus globalement pour les collectivités locales, n'est plus à démontrer et elle ne sera absorbée qu'au prix d'arbitrages difficiles.

C - Contexte parisien et contexte Caisse des écoles du 20^{ème}

La lettre de cadrage, transmise par la Ville de le 28 Juillet 2022, dans le cadre de l'exercice du dialogue budgétaire pour la subvention 2023, a rappelé que cet exercice « *intervient alors que les crises, sanitaires, climatiques et géopolitiques, se sont multipliées. À leur impact sur les finances de la Ville en général s'ajoutent des implications particulières sur la restauration collective. Si la prise en compte des paramètres exogènes que sont, notamment, les prix des matières premières et l'évolution des rémunérations des agents publics, apparaît certainement nécessaire, le plus grand sérieux s'impose quant à l'usage des deniers publics. C'est pourquoi nous vous appelons à la sobriété dans les demandes que vous formulerez, sans compromettre la continuité et la qualité du fonctionnement du service public qui vous est confié. Nous savons pouvoir compter sur votre capacité à une gestion exigeante des deniers publics par le biais d'un réexamen annuel et systématique des dépenses et des redéploiements qu'il rend possibles. Ceux-ci, notamment en matière de lutte contre le gaspillage (réduction des écarts entre production et consommation), de rationalisation des politiques d'achats, doivent permettre d'assurer l'efficience pérenne du mode de production de la Caisse des écoles. Cette gestion exigeante doit également viser à optimiser votre situation de trésorerie notamment grâce au développement des paiements dématérialisés, du prélèvement automatique et au suivi rigoureux des impayés. Enfin, les achats d'immobilisations doivent être réalisés en prenant en compte la situation de trésorerie et si possible payés en plusieurs fois si les fournisseurs le proposent.* »

Le contexte toujours fragile de l'établissement et les nombreuses inconnues liées aux crises successives, tant sur le plan de l'énergie que du coût des denrées ou des différentes augmentations de salaire (SMIC et point d'indice) a rendu une nouvelle fois cet exercice particulièrement périlleux.

La sincérité budgétaire qui a caractérisé l'exercice 2022 a permis que le dialogue qui s'est tenu entre les services de la DASCOS et la Direction Générale le 14 Octobre dernier se passe dans des conditions permettant de continuer à soutenir la Caisse des écoles du 20^{ème} arrondissement et à poursuivre le rebasage engagé en 2021/2022 pour porter le soutien de la Ville de Paris à hauteur des enjeux de l'arrondissement.

A ce titre, la subvention pour 2023 a été augmentée de 33 % pour être portée à 12 262 000€

Par ailleurs, les éléments de cadrage transmis ou définis par la Ville de Paris pour la subvention 2023 ont été les suivants :

1 – Les prévisions d'effectifs : (chiffres SRS)

Évolution par rapport à la rentrée scolaire 2021	RS2022/RS2021	RS2023/RS2021
Écoles maternelles (hors 2 ans)	-4,51%	-9,37%
Écoles élémentaires (hors spécialisées)	-3,50%	-6,50%
Total écoles maternelles et élémentaires	-3,88%	-7,59%
Collège(s) servi(s) par la caisse des écoles	-1,18%	-3,77%

2 – Une demande d'attention particulière devra être portée à l'évolution du coût de revient par repas de la Caisse d'écoles. A titre indicatif, les éléments connus au 07 Février 2023 indiquent précisément un prix de revient à 7.46€ pour 2022 et 8.17€ en 2023.

3 – Une évolution des dépenses de masse salariale devra être strictement contenue aux effets de la progression mécanique des rémunérations : carrières et grilles indiciaires, valeur du point d'indice, évolution des taux de cotisations patronales, évolution du SMIC. Elle devra tenir compte de l'impact sur les effectifs des évolutions de périmètre (fermetures d'écoles, intégration des collèges autonomes). Les mesures salariales décidées par la Caisse des écoles devront être autofinancées.

4 – Une politique de réduction des impayés à poursuivre sur une trajectoire renforcée, en poursuite des actions menées depuis plusieurs années qui a produit des effets, d'une part, et, d'autre part, en restant pleinement mobilisés pour en limiter annuellement le montant et éviter, in fine, la reconstitution de stocks. Les dépenses d'ordre correspondantes continueront d'être financées par prélèvement sur les excédents cumulés, par la mobilisation des provisions constituées à cette fin voire par des virements d'excédents depuis la section d'investissement, sous réserve de l'obtention d'une dérogation sollicitée auprès des services du Ministère des Finances.

Le montant des impayés cumulés fin 2022 de votre Caisse des écoles s'élevait à 1 767 949€, dont 330 145 € datant de 2018 et années antérieures.

Bilan 2022 et orientations budgétaires 2023

Sur ces pré-requis internationaux, nationaux et locaux, la stratégie de l'établissement pour 2023 s'affine en prenant en compte ces multi-facteurs, et l'amorce de la construction budgétaire 2023 se fait dans un contexte d'extrême prudence et de rationalité.

En premier lieu, en termes de Fonctionnement, l'exercice 2022 devrait présenter un déficit d'environ 490 000 €. Les données seront stabilisées au moment du vote du budget. C'est une première donnée inquiétante qui obère considérablement la capacité d'autofinancement de l'investissement de l'établissement pour 2023, et nous y reviendrons.

En second lieu, nous observons que le soutien de la Ville demeure fort et en prolongement de la stratégie de rebasage souhaitée par la présidence de la Caisse dès 2021.

A ce titre, **la subvention 2023 au titre de la restauration scolaire votée au Conseil de Paris de décembre 2022 s'établit à hauteur de 12 262 000 €, soit une progression de 33 %** par rapport à la subvention initiale 2022, qui était de 9 224 823€ en 2022. Notons que le contexte inflationniste lié à l'augmentation des salaires, à la flambée des fluides et des denrées alimentaires, a entraîné le versement d'une aide exceptionnelle de 1 053 529 € fin novembre 2022. Ainsi **la subvention totale en 2022 a été portée à 10 278 352 €**. La subvention 2023 est donc en réalité en progression de 19.3% par rapport à la subvention de 2022. Cette subvention 2023 ne permet cependant pas aujourd'hui de garantir qu'elle suffira à assurer, tout au long de l'année, la trésorerie de la CDE20 en toutes circonstances, tant les incertitudes demeurent nombreuses.

Ces éléments combinés devraient permettre néanmoins à la CDE20 de poursuivre la transformation de l'établissement, de continuer à porter toute son attention à la qualité de son service et du repas, et à préparer l'avenir.

Dans ce contexte, l'année 2023 s'inscrit dans une démarche volontariste et dans la continuité de la stratégie définie dans le cadre de la nouvelle convention triennale 2022-2024, des orientations fixées par le Président, et du chemin engagé depuis le 1^{er} Septembre 2022 pour être au rendez-vous des objectifs du Plan d'Alimentation Durable de la Ville de Paris 2022_2026.

Pour mémoire, **les objectifs stratégiques sont les suivants** :

- Déployer une politique d'achats coordonnée, respectueuse de l'environnement et des objectifs du plan alimentation durable.
- Poursuivre le renforcement des objectifs en matière de sécurité, de qualité et de durabilité alimentaire, notamment ceux définis par le plan d'alimentation durable adopté par le Conseil de Paris ;

- Adapter les outils de production et les pratiques pour supprimer l'usage des matières plastiques de l'ensemble des processus d'approvisionnement, de production et de distribution des repas, organiser la collecte des bio déchets et tendre vers la disparition du gaspillage.
- Favoriser dans la durée la reconnaissance du travail, la qualification et la motivation des personnels tant du point de vue des situations individuelles que collectives.
- Poursuivre l'optimisation et la sécurisation de la gestion financière, par l'amélioration de la perception des recettes, l'apurement des comptes et le pilotage des dépenses.
- Adapter et développer l'offre de restauration en direction des collèges publics parisiens.
- Moderniser et harmoniser le parcours des usagers dans un objectif de guichet unique (« dites-le nous une fois ») par le développement de la dématérialisation raisonnée des démarches.
- Développer des actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation durable, à l'équilibre nutritionnel et au goût en direction des enfants et de leurs parents, en association avec les équipes de la Ville de Paris dans les établissements scolaires.

En complément de ces éléments stratégiques, **les axes internes de travail, à caractère fonctionnels, fixés par la nouvelle direction sont les suivants :**

- A. Poursuivre la restructuration de l'établissement**
- B. Être au rendez-vous de la qualité de l'assiette et du service aux enfants**
- C. Préparer l'avenir.**

A. Poursuivre la restructuration de l'établissement

La nouvelle direction, installée et renforcée depuis Juin 2021, s'efforce depuis plus de 18 mois de mettre à niveau et de transformer sur le plan interne et externe de l'établissement public.

Forts de constats partagés et d'un audit externe mené d'Octobre 2021 à Janvier 2022, il a été nécessaire, sur le plan interne, de concentrer de nombreux efforts pour transformer les pratiques, les habitudes, les process et les méthodes pour tourner la Caisse des écoles du 20^{ème} vers l'avenir et pour être au rendez-vous des nombreux enjeux qui se faisaient jour.

Ainsi, la transformation de l'établissement s'est engagée et se poursuit sur le plan de sa restructuration et sa fiabilité financière, sa politique de ressources humaines, ses méthodes de travail, son outil de production.

Cela passe par :

- **Une administration moderne, pilotée par une Direction Générale renforcée.**
- **Une fonction financière opérationnelle, contrôlée et stabilisée, qui passe par la poursuite de l'optimisation et la sécurisation de la gestion financière, par**

l'amélioration de la perception des recettes, l'apurement des comptes et le pilotage des dépenses.

- **Une exploitation de l'unité centrale de production moderne, sûre, performante.**
- **Des Ressources Humaines au service des femmes et des hommes, salariés de la Caisse des écoles et qui participe de favoriser dans la durée la reconnaissance du travail, la qualification et la motivation des personnels tant du point de vue des situations individuelles que collectives.**
- **Une fonction de Restauration de qualité et sécurisée en faveur des enfants**

B. Être au rendez-vous de la qualité de l'assiette et du service aux enfants

Parce que notre activité principale est d'être au rendez-vous de la confiance des enfants, l'ensemble de nos moyens seront tournés en 2023 pour garantir « **Une assiette de qualité** ».

Cet impératif nous engage et nous oblige, et cela passe et passera par :

- Le développement du cuisiné maison par l'acquisition de nouveaux matériels, la formation des cuisiniers, la mise en place d'un système eau glacée à l'UCP, l'accélération de la fabrication de pique-nique frais maison.
- Le développement du végétarien avec des nouvelles recettes, des produits de qualité et le renforcement de la formation des cuisiniers
- La poursuite de notre travail de sourcing par la recherche de nouveaux produits
- L'association renforcée des enfants (et des parents) à l'élaboration des menus et des fiches recettes.

Garantir une assiette de qualité, c'est également renforcer nos moyens et nos actions pour assurer une prestation sécurisée. L'année 2023 sera consacrée à une refonte du service hygiène qualité et de nos procédures internes, la conception de documents adaptés aux utilisateurs

Enfin, être au rendez-vous de la qualité de service, c'est tendre de plus en plus vers un service multi acteurs. Des formations et actions de sensibilisation mutualisées avec les équipes éducatives de la CASPE seront portées tout au long de l'année, un système de remontées d'information organisé pour que la caisse soit définitivement reconnue comme une actrice incontournable de la chaîne éducative.

Actions d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'alimentation durable, à l'équilibre nutritionnel et au goût en direction des enfants et de leurs parents, recherche de partenaires pour bénéficier d'actions

complémentaires à celles réalisées par la caisse (cimet cantines...) conception d'outils d'aide à la mission éducative à destination des agents de restauration, seront au cœur de nos priorités.

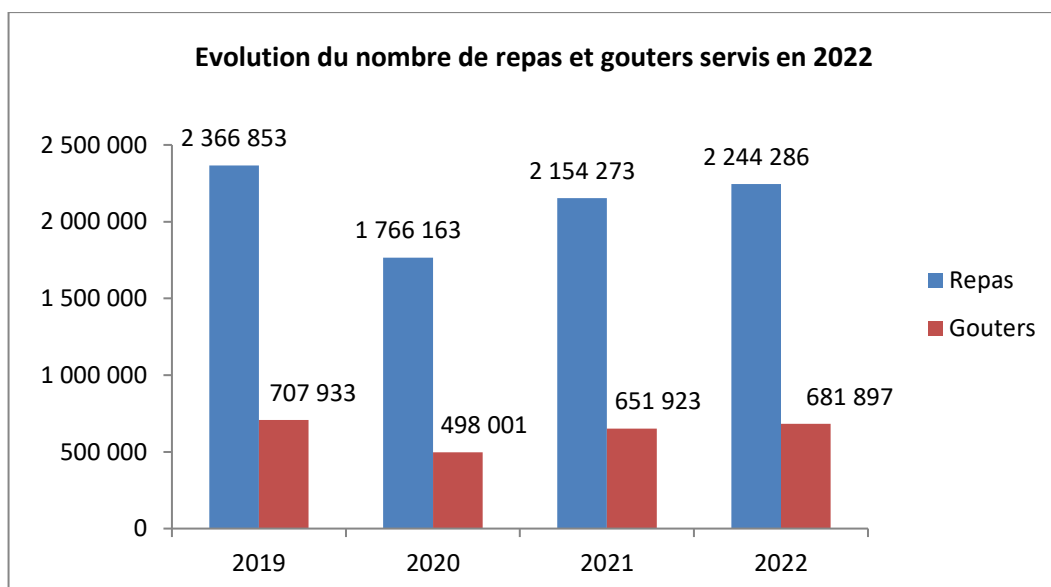
C. Préparer l'avenir.

Pour porter toujours plus haut l'exigence d'un service public exemplaire, innovant, responsable nous poursuivrons le renforcement des objectifs en matière de sécurité, de qualité et de durabilité alimentaire, notamment ceux définis par le plan d'alimentation durable adopté par le Conseil de Paris ; nous adapterons les outils de production et les pratiques pour supprimer l'usage du plastique, nous organiserons la collecte des biodéchets et accélérerons nos actions pour tendre vers la disparition du gaspillage.

Enfin, acteur incontournable d'une transition écologique et sociale, l'établissement interrogera chacune de ses politiques publiques pour atteindre la sobriété énergétique.

Bilan 2022 et orientations budgétaires 2023

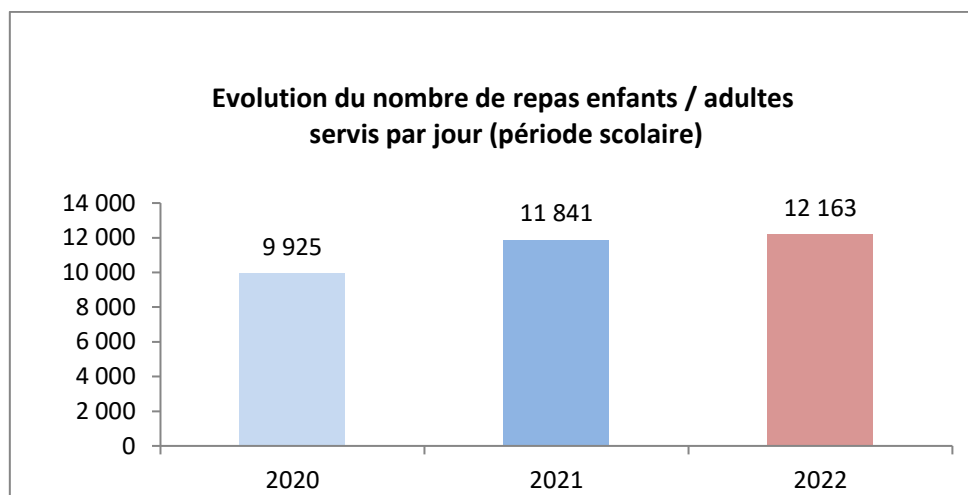
A - L'activité de restauration



Il s'agit de l'ensemble des repas servis par la Caisse des écoles :

- les repas et gouters pour les enfants et les repas adultes en période scolaire
- les repas et gouters pour les enfants et adultes pour les périodes de centres de loisirs

- ainsi que les repas servis aux tiers avec lesquels la Caisse des écoles a conventionné (Maison d'accueil de l'enfance E. Roosevelt, association CELEM, EUPATORIA et AUTRE PART et Direction de la jeunesse et des sports). A noter que les collèges F.DOLTO et JB. CLEMENT sont intégrés depuis septembre 2021 ainsi que le collège Pierre-Mendes-France en septembre 2022.



Pendant le temps scolaire, on estime à 12 163 le nombre de repas servis par jour en 2022. Il s'agit ici d'une évaluation générale basée sur un nombre de jour d'ouverture. Le contexte dégradé lié à la pandémie qui a perduré une partie de l'année 2022 a entraîné la fermeture de certaines classes sur certains jours ; éléments qui ne permettent pas de refléter avec exactitude le nombre réel de repas servis aux alentours des 13 000 repas/jour hors mercredi, depuis le 1^{er} Septembre.

B - La fonction Ressources Humaines :

➤ Données chiffrées – Emplois et effectifs

Au 31 Décembre 2022, la caisse des écoles compte au tableau des effectifs 345 emplois dont 152 à temps complet et 194 à temps non complet, dont 42 à 30 heures, 70 à 25 heures, et 82 à 20 heures.

Ils se répartissent comme suit par catégorie :

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	EMPLOIS BUDGETAIRES	DONT TEMPS COMPLET	DONT TEMPS NON COMPLET
A	ATTACHE/INGENIEUR	8	8	
B	REDACTEUR/TECHNICIEN	9	9	
C	ADJOINT ADM. / TECHN.	328	135	194
TOTAL		345	152	194

Sur ces 345 emplois, 336 étaient pourvus au 31 décembre 2022, à 16 % par agents titulaires ou stagiaires, et à 84 % par des agents contractuels.

CATEGORIE	CADRE D'EMPLOI	POSTES POURVUS	TITULAIRE	STAGIAIRE	CONTRACTUEL TEMPS COMPLET	CONTRACTUEL TEMPS NON COMPLET
A	ATTACHE/INGENIEUR	6	1		5	
B	REDACTEUR/TECHNICIEN	8	2		6	
C	ADJOINT ADM. / TECHN.	322	47	5	81	189
TOTAL		336	50	5	92	189

L'effectif de 336 agents se répartit comme suit par activité :

- Direction et services support : 25
- UCP : 39
- Offices et satellites : 272

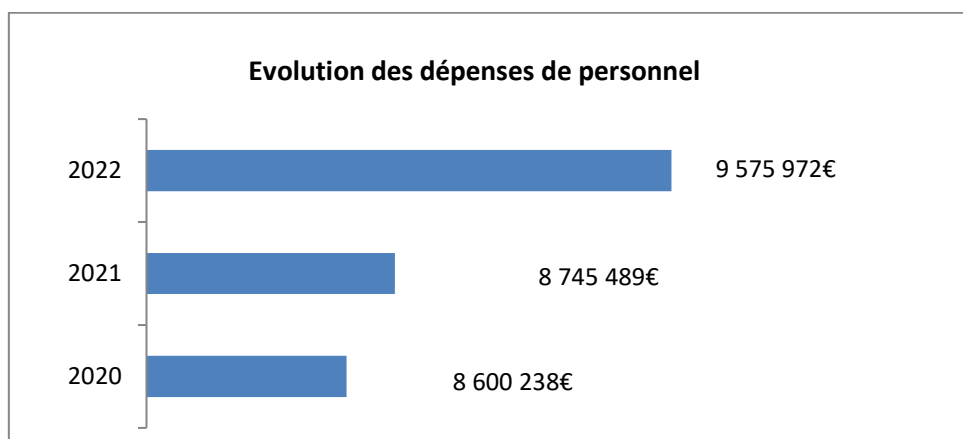
Il convient de noter également, que sur ces 336 agents, 30 sont sans activité et sans rémunération en raison de leurs absences (justifiées) pour raison de santé ou de congés non rémunérés (congé parental notamment)

La situation des effectifs de la Caisse, en Equivalent Temps plein payé, est le suivant :

Exercice budgétaire	Equivalent temps plein (ETP)
2020	260.18
2021	261.31
2022	264.30

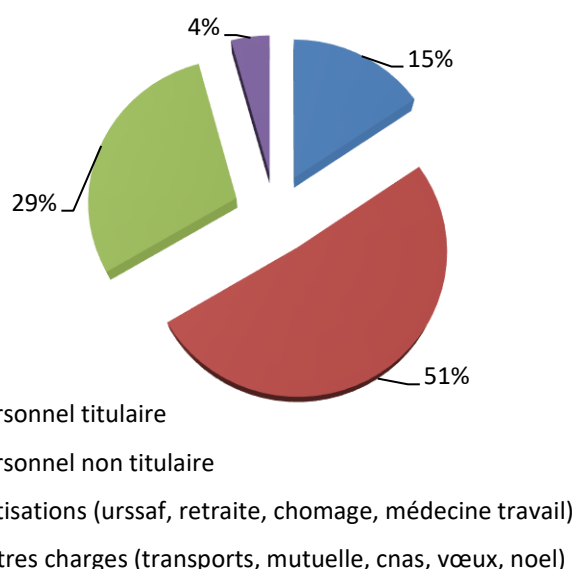
La prévision pour 2023 est similaire à la « photographie » ainsi communiquée de fin 2022, sous la réserve de pourvoir quelques postes encore vacants.

➤ **Données chiffrées – Frais de personnel**



L'exécution 2022 s'établit à hauteur de 9,57 M€, soit une augmentation de 9.5% par rapport à 2021 (+1.7% entre 2020 et 2021). Cette augmentation s'explique par la répercussion des hausses successives du SMIC en janvier 2022 puis en Mai et Aout derniers. S'y ajoute la revalorisation du point d'indice en Juillet 2022. Enfin, divers recrutements pour renforcer l'équipe de direction ont été nécessaires. Le projet de BP 2023 intègre notamment l'impact des différents recrutements ainsi que l'intégration de la hausse du Smic en janvier 2023. **A ce titre, le BP 2023 prévoit une masse salariale à hauteur de 10 218 220 euros.**

**Répartition des principaux postes de dépenses RH
-budget 2022-**



➤ **Organisation et recrutements**

Compte tenu des objectifs stratégiques et de la transformation de la Caisse des écoles du 20ème arrondissement, visant notamment à l'amélioration de la qualité des prestations servies aux enfants et à la maîtrise de ses indicateurs de gestion, son organigramme a dû évoluer durant ces 18 derniers mois. Il est maintenant quasi finalisé.

Des recrutements essentiels en termes d'enjeux (pour partie liés à des remplacements également) ont donc été réalisés durant les mois écoulés. Parmi ceux-ci, on peut citer la directrice adjointe, le directeur d'exploitation, le responsable des marchés publics et achats, la Directrice de la restauration. Les postes de responsable hygiène – qualité et de responsable logistique sont en cours.

Concernant les offices et satellites, les départs (retraites ou démissions) nécessitent la réalisation de recrutements de façon régulière afin de combler les postes restés vacants. Les recrutements d'agents contractuels à temps non complets réalisés de façon spécifique dans le cadre de l'article 55 du décret du 24 Mai 1994 portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes, se font uniquement à 20 heures hebdomadaires. Les postes à 25 heures, 30 heures, ou à temps plein, sont pourvus par voie de mobilité interne ce qui permet d'offrir aux équipes de restauration de la Caisse des écoles de réelles et fréquentes possibilités d'évolutions professionnelles.

➤ **Relations sociales**

La fin de l'année 2022 a été marquée par l'élection des membres du nouveau Comité social territorial. Quatre représentants titulaires et quatre représentants suppléants, tous présentés par le syndicat CGT (seule organisation à avoir déposé des candidatures) forment le collège des représentants du personnel. Cette nouvelle instance qui remplace l'ancien Comité technique et l'ancien CHSCT est mise en place en ce début d'année 2023. Elle sera le lieu privilégié d'un dialogue social qui, dans le contexte national actuel, devra particulièrement être suivi.

➤ **Professionnalisation**

La professionnalisation et le développement des compétences des équipes concourront à l'atteinte des objectifs fixés en matière de service et de qualité.

Trois axes ont été priorisés :

- La valorisation de la mobilité (principalement dans les offices) avec la mise en place d'un suivi de carrière permettant de favoriser la carrière et l'évolution professionnelle, cet objectif étant soutenu notamment par la mise en place des entretiens professionnels pour l'ensemble des agents de restauration.
- La formation avec une priorité qui sera donnée à l'hygiène, la qualité et la sécurité.
- La poursuite de la professionnalisation des responsables d'office

➤ **Qualité de vie au travail**

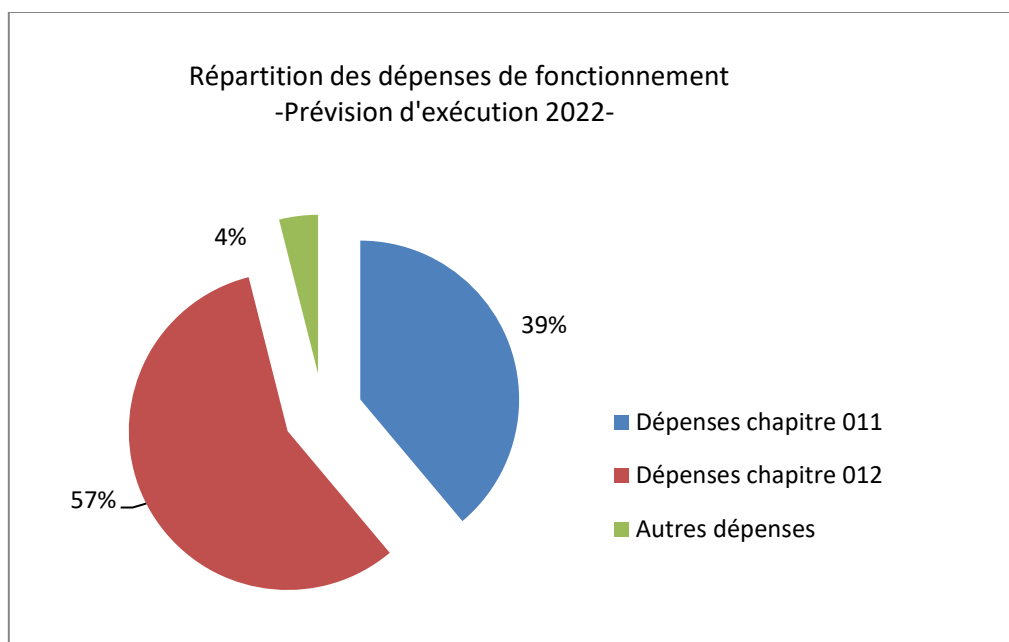
La qualité de vie au travail constituera un axe important du suivi ressources humaines pour 2023.

Dans la continuité des actions déjà engagées en 2022, organiser la vie collective et les échanges internes au sein de la Caisse des écoles permet à chacun de mieux comprendre à son niveau le sens de son travail et faire la sienne la fierté collective de la mission de la Caisse des écoles.

Le journal interne, les moments réguliers et impromptus de convivialité, les actes de reconnaissance des succès et des satisfactions, des moments clés de carrière, la présence régulière de la Direction dans les offices, sont autant de vecteurs qui permettront d'avancer dans cet objectif.

Enfin, l'attention toute particulière à porter à la qualité et au bon fonctionnement des installations et de leur maintenance, restera une priorité de la Caisse vis-à-vis de ses équipes.

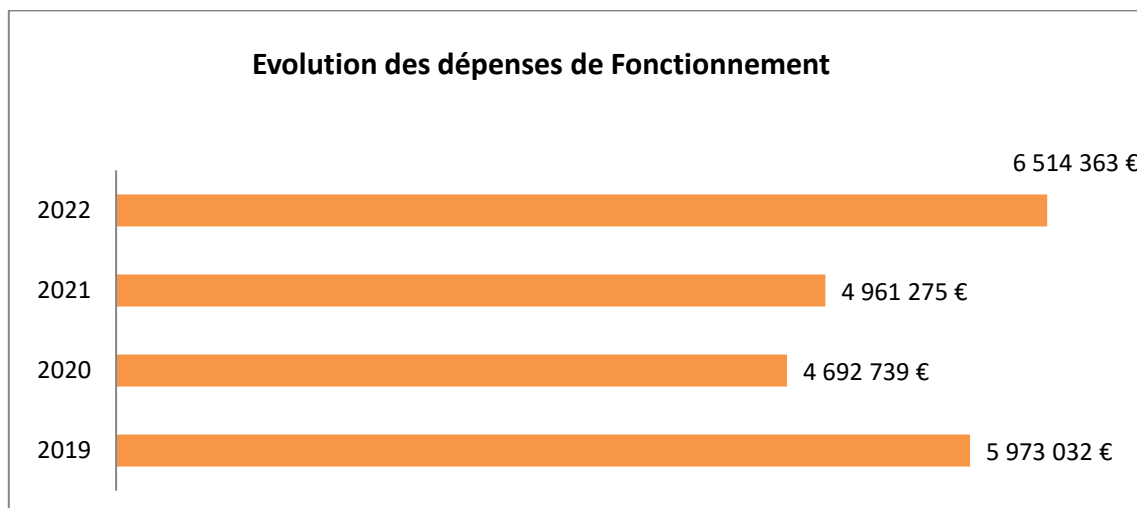
C - Les dépenses de fonctionnement



Il s'agit des dépenses de fonctionnement dites « courantes » (chapitre 011), des dépenses des Ressources Humaines (chapitre 012) ainsi que des autres dépenses liées notamment aux dotations d'amortissements et aux créances irrécouvrables.

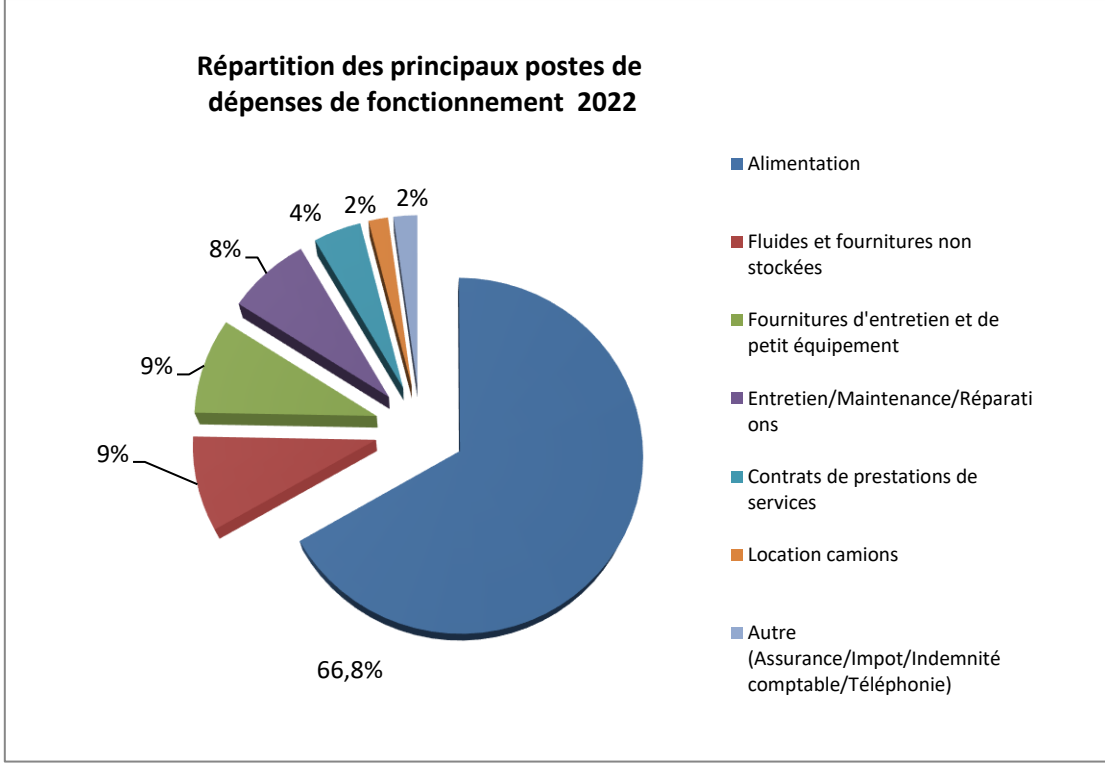
A noter qu'en 2021, la part des dépenses courantes était de 35%. Elle passe à 39% en 2022.

Les dépenses de fonctionnement courantes ont ainsi évolué depuis 4 ans :



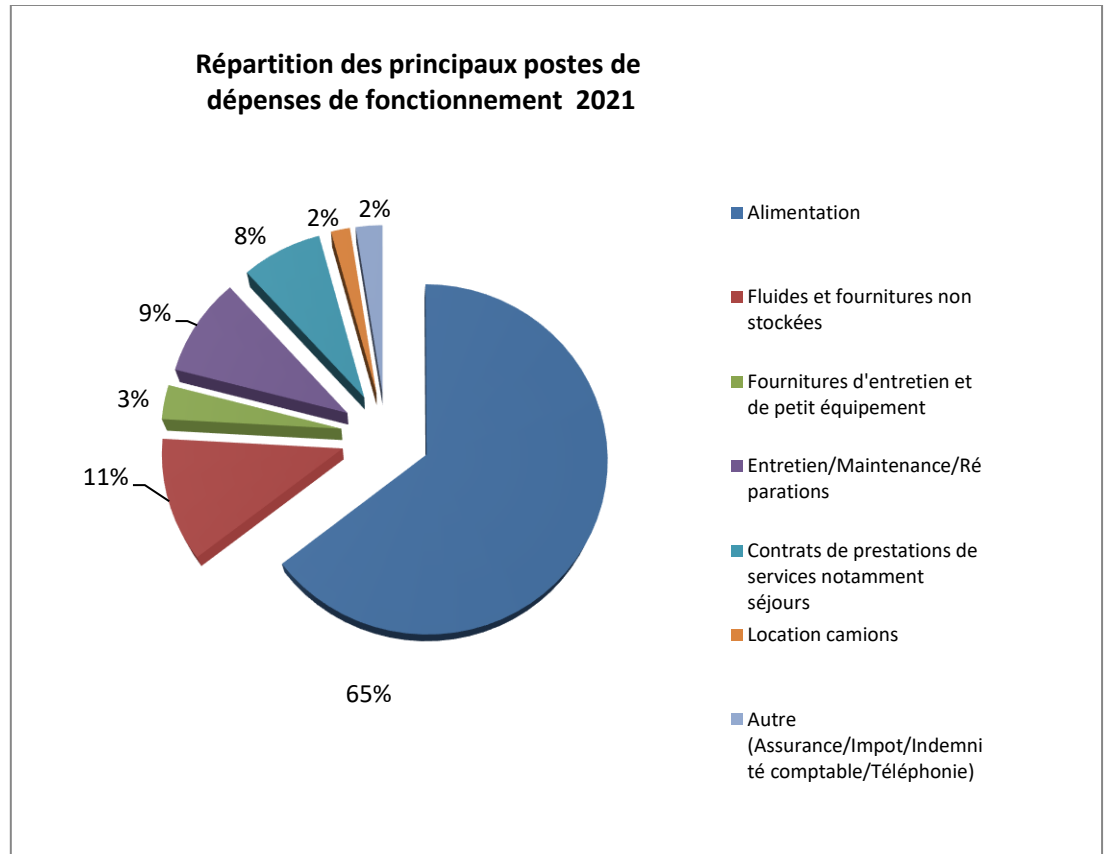
Les dépenses de Fonctionnement affichent une augmentation de 31% entre 2021 et 2022.

Les nombreuses demandes des prestataires et fournisseurs impactés par la crise sanitaire, les hausses importantes des énergies (+19% pour l'électricité, +30% pour le carburant) mais également le renouvellement du marché des denrées alimentaires (+36%), expliquent en partie cette hausse assez significative en 2022.

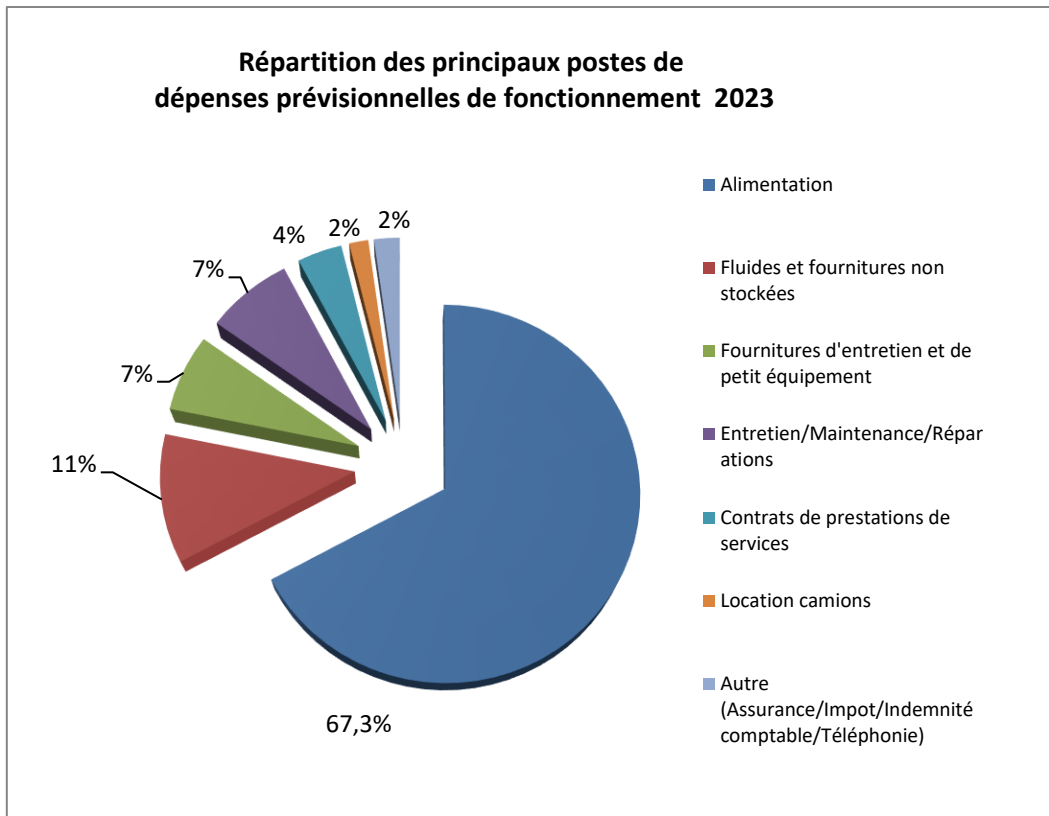


Le principal poste de dépenses est, sans surprise, celui de l'alimentation (67%). Les seconds postes de dépenses correspondent notamment aux charges d'électricité, de gaz, de carburant ainsi que l'achat des fournitures (barquettes, produits lessiviels, vêtements).

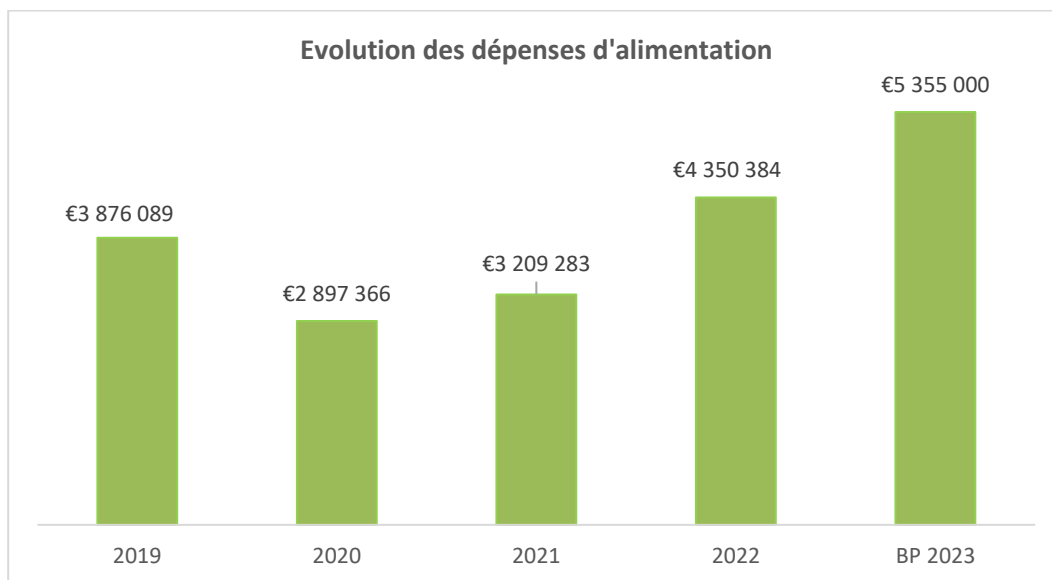
A titre de comparaison, l'exercice 2021 était le suivant :



A ce titre, le BP 2023 prévoit des charges à caractère générale à hauteur de 7 958 382 euros dont :

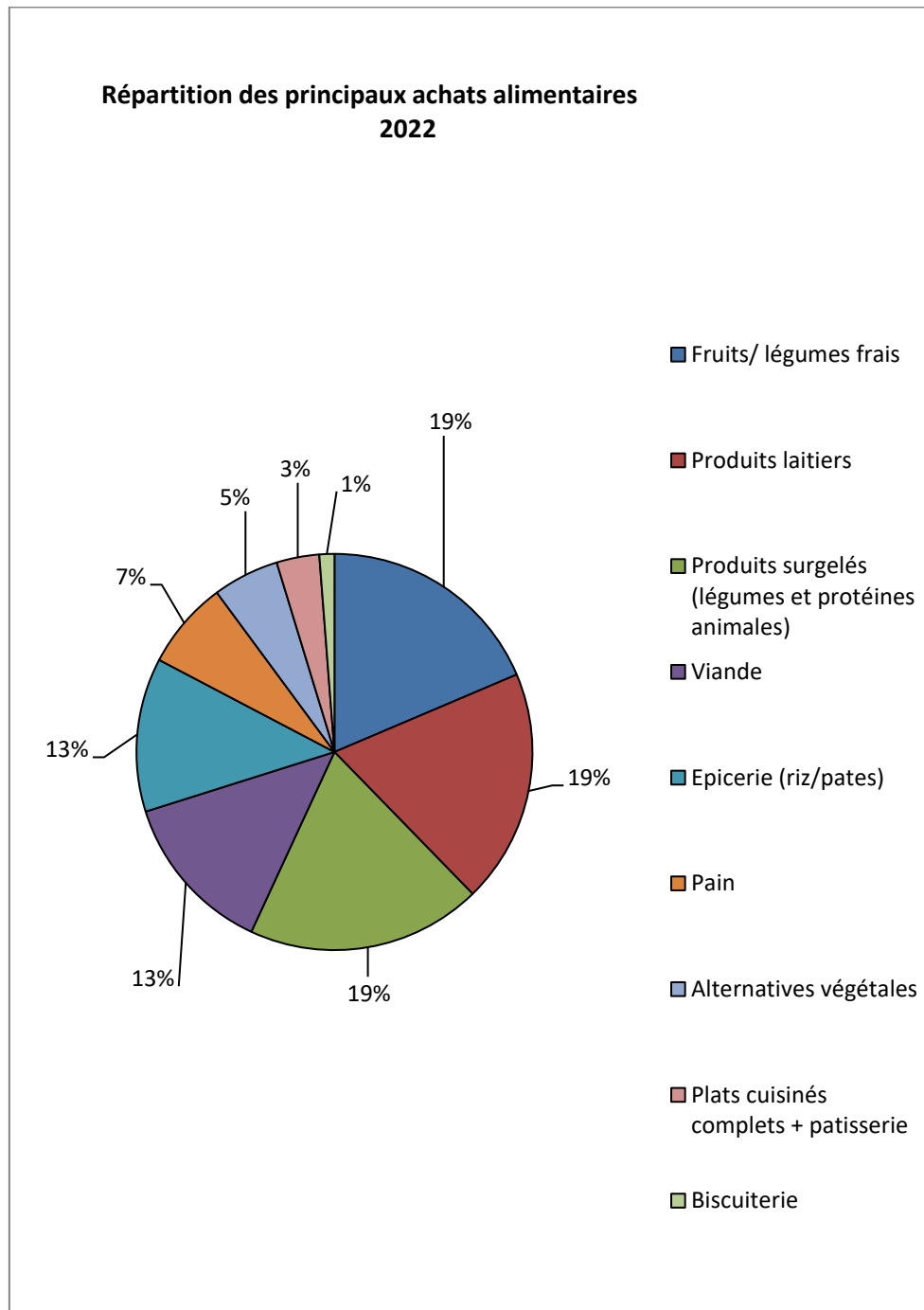


Zoom sur les dépenses de denrées alimentaires



La hausse substantielle de 35.6% en 2022 s'explique par l'augmentation importante des denrées alimentaires qui a notamment impacté les 19 lots du marché d'alimentation renouvelé en aout 2022. A cette hausse, s'ajoutent le passage, depuis la rentrée 2022, à un menu entièrement bio par semaine,

ainsi que l'amélioration de la qualité de l'assiette et l'adaptation de menus plus consistants pour les collèges.



On constate que le principal poste de dépenses concerne des achats de fruits et légumes frais ainsi que les produits laitiers. Notons la part de 5% en alternatives végétales qui sont proposées dans les menus depuis septembre 2022. Les plats cuisinés ainsi que la biscuiterie ont été réduits pour faire place à des produits équilibrés et cuisinés maison.

Les orientations 2023 pour les dépenses d'alimentation seront les suivantes :

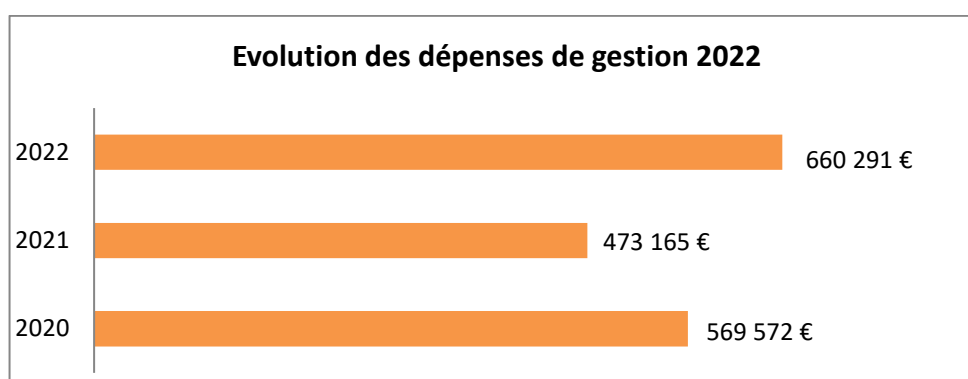
- Augmentation du taux d'alimentation durable à partir de Septembre 2022 en dépassant les seuils atteint en 2021 soit **75 % (contre 43,3% en 2018)**.
 - Dont 63 % de produits BIO (75 % en fruits et légumes frais)
- Augmentation des grammages collèges et élémentaires
- Développement du cuisiné maison

A ce titre, le BP 2023 prévoit des dépenses d'alimentation à hauteur de 5 355 000 euros

Par ailleurs, la CDE20 continuera également à participer financièrement aux projets pédagogiques des écoles (12 000 € en 2023) dans le nouveau cadre défini.

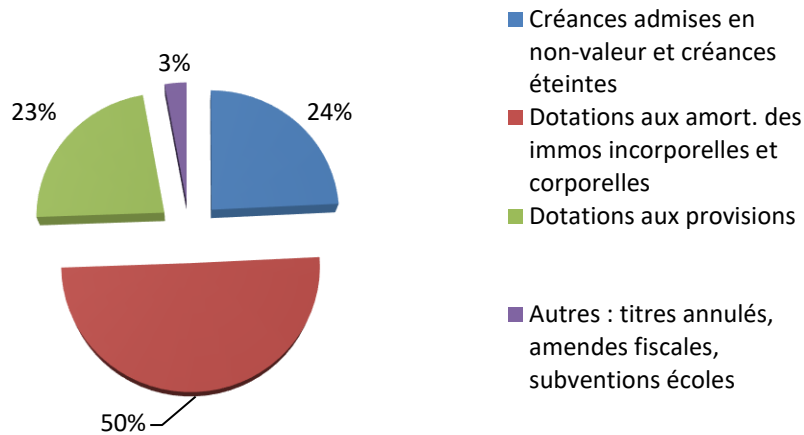
Ainsi, sur l'ensemble des chapitres 011 et 012, nous prévoyons des dépenses de fonctionnement à hauteur de 18 861 885 euros.

D - Les dépenses de gestion



Il s'agit ici d'écritures comptables prenant en compte des dépenses obligatoires liées au remboursement de la dette laissée par les familles (admission en non-valeur des créances irrécouvrables), mais également à la constitution de provisions permettant de constater la diminution de valeur d'un bien immobilisé et les créances des familles à rembourser.

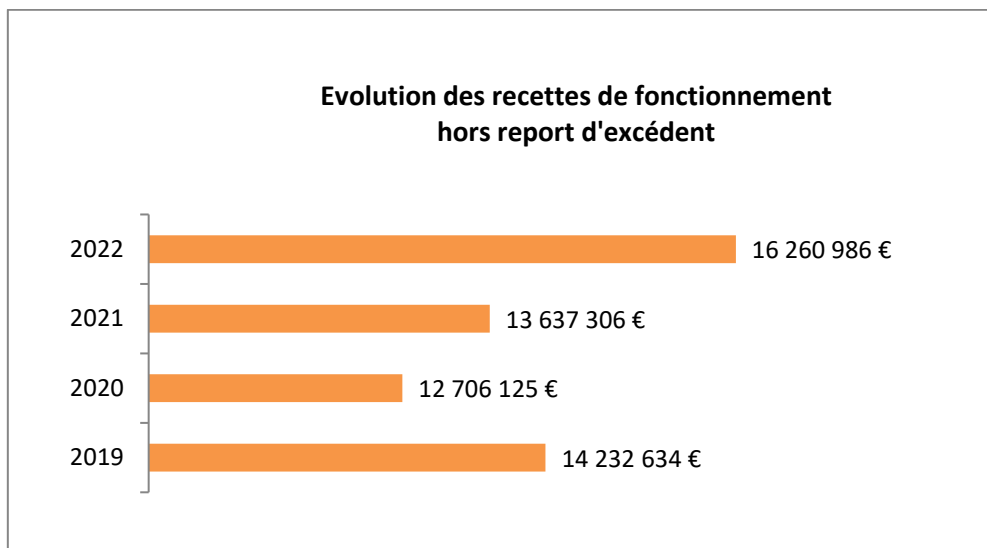
Répartition des principaux postes de dépenses de gestion -Exercice 2022-

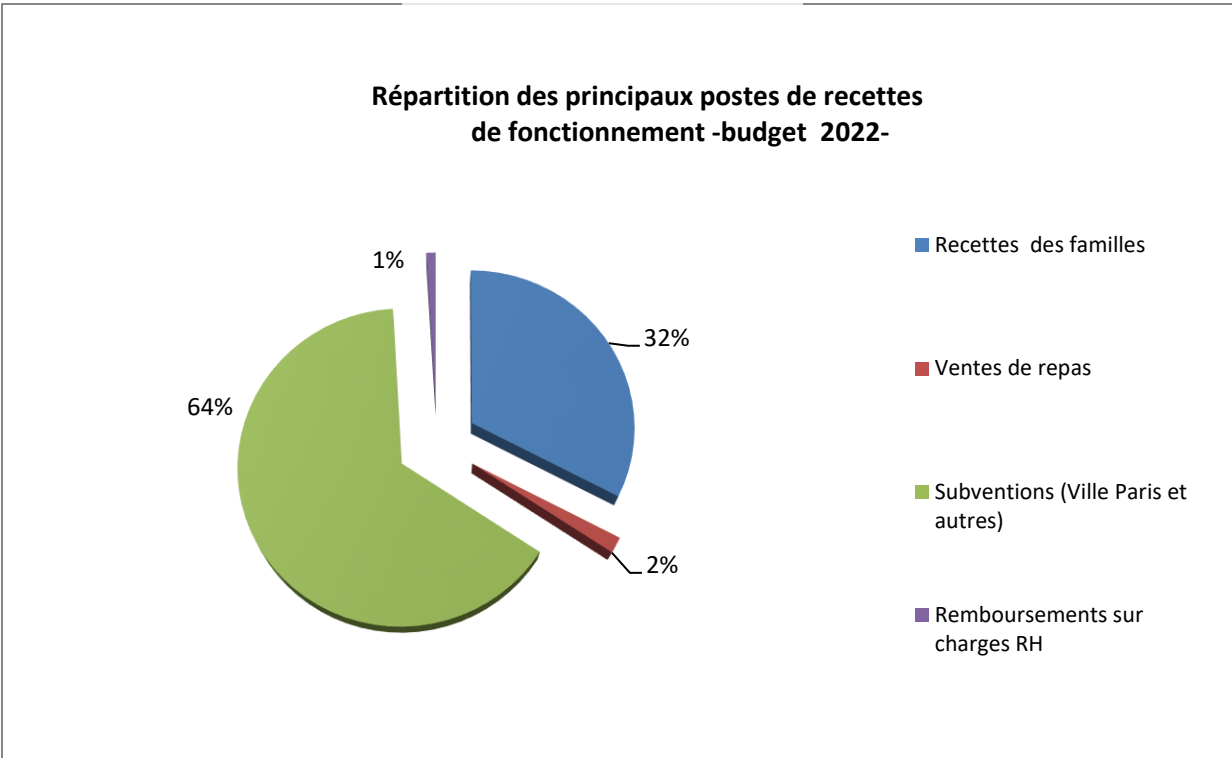


En 2021, la CDE20 n'a pas inscrit de provisions pour les impayés des familles en raison de sa difficulté à équilibrer le budget.

En 2022, la Caisse des écoles a apuré pour 160 000€ des créances non recouvrables (dettes prescrites) et prévoit d'en apurer à même hauteur en 2023. A noter, qu'il s'agit d'une charge obligatoire mais qui n'est pas prise en charge par la subvention de la Ville de Paris. La Caisse des écoles la finance donc sur ses excédents cumulés.

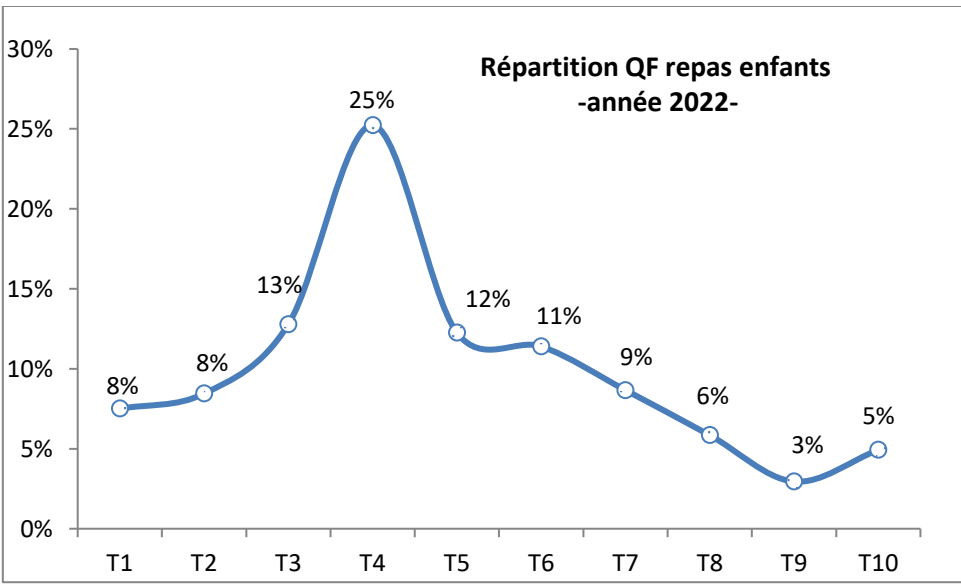
E - Les recettes de fonctionnement





Les recettes de 2022 sont logiquement en hausse de 19.2% en raison notamment de la subvention exceptionnelle apportée en fin d'année par la ville de Paris ainsi que celles des familles (8.7% par rapport à 2021). Néanmoins cette augmentation de 19.2% des recettes ne compense par la progression de 31% des dépenses.

A ce titre, nous prévoyons des recettes de fonctionnement (toutes recettes cumulées) à hauteur de 18 511 650 euros. Un déficit de 350 235 € devrait s'établir sur la section de fonctionnement en 2023.



Pour rappel, la grille tarifaire applicable à Paris est la suivante :

Les prix d'un repas par tranche tarifaire sont actuellement les suivants :

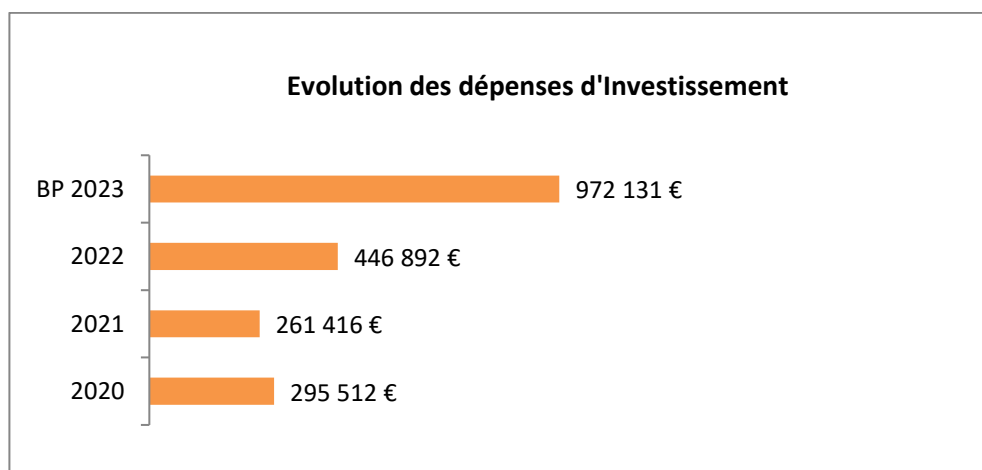
TRANCHES TARIFAIRES	VOTRE QUOTIENT FAMILIAL	TARIF PAR REPAS*
Tranche 1	inférieur à 234 €	0.13€
Tranche 2	235 € à 384 €	0.85€
Tranche 3	385 € à 548 €	1.62€
Tranche 4	549 € à 959 €	2.28€
Tranche 5	960 € à 1 370 €	3.62€
Tranche 6	1371 € à 1 900 €	4.61€
Tranche 7	1901 € à 2 500 €	4.89€
Tranche 8	2501 € à 3 333 €	5.10€
Tranche 9	3334 € à 5000€	6.00€
Tranche 10	supérieur à 5000 €	7.00€

En ce qui concerne plus précisément la répartition des tarifs appliqués aux familles, la proportion des QF dans les tranches basses totalise 32% (T1 à T3) contre 34% pour les tranches les plus hautes (T6 à T10) et 37% pour les tranches moyennes (T4 à T5). Cette répartition varie peu d'année en année.

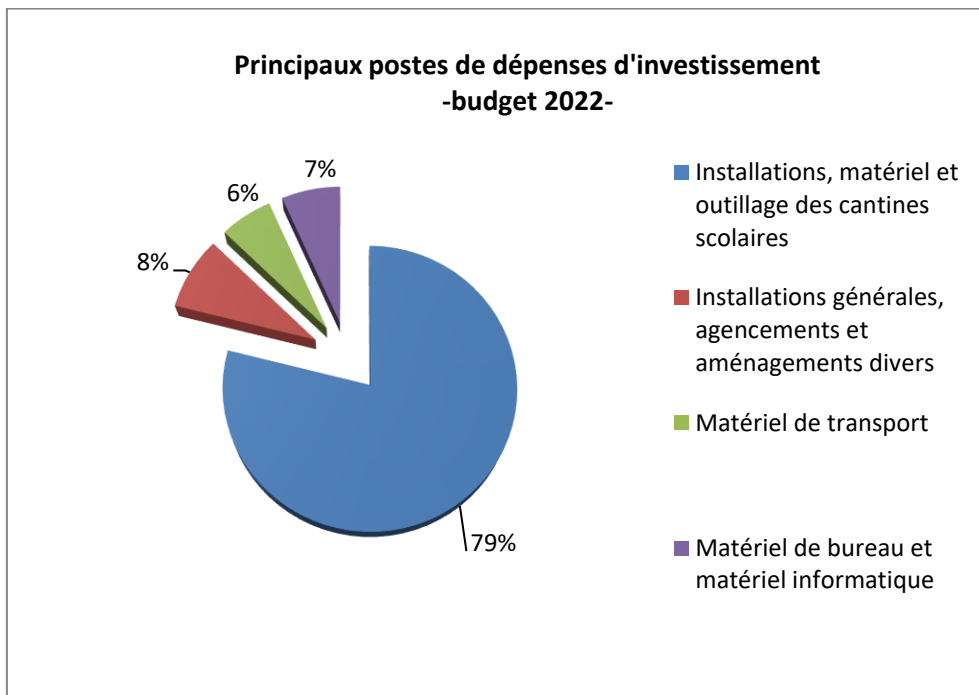
Enfin, la Caisse des écoles est toujours en recherche de recettes complémentaires.

Inscrite depuis 2021 dans le programme « laits, fruits et légumes » auprès de France Agrimer, elle a bénéficié d'environ 140 000 € de subvention en 2022 (contre 52 000€ en 2021).

F - Les dépenses d'investissements



Il s'agit notamment des dépenses réalisées pour l'installation de matériels dans les offices scolaires et l'unité centrale de production.



La Caisse des écoles a concentré, en 2022, ses efforts en termes de renouvellement du mobilier et des équipements dans un souci de faciliter les conditions de travail des agents ainsi que leur sécurité (rolls/échelles, table élévatrice). A titre d'exemple, 2 selfs complets ont été installés dans les collèges Dolto et Gambetta, le stock des rolls a été reconstitué, 4 équipements réfrigérés ont été achetés pour les END, ainsi qu'une laverie complète pour le collège Besson.

De gros équipements permettant de réaliser les repas cuisinés maison ont été acquis : un robot coupe-légume pour préparer des entrées maison ou encore un turbo broyeur pour réaliser les soupes et sauces.

Une attention particulière a été portée au changement en profondeur des outils informatiques, obsolètes et désuets, qui ne permettaient plus des conditions de travail optimales, notamment dans le cadre de l'utilisation de logiciels de gestion, ou de dématérialisation nécessaire au télétravail.

Enfin, l'acquisition d'un véhicule type « fourgonnette » a été réalisé pour remplacer le précédent, polluant et très ancien.

En 2022, environ 450 000€ ont été investis ce qui représente une hausse de 71% par rapport à 2021.

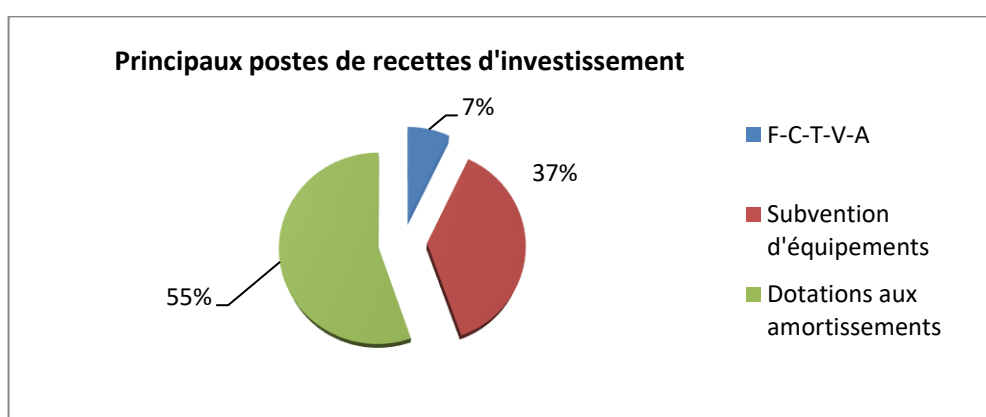
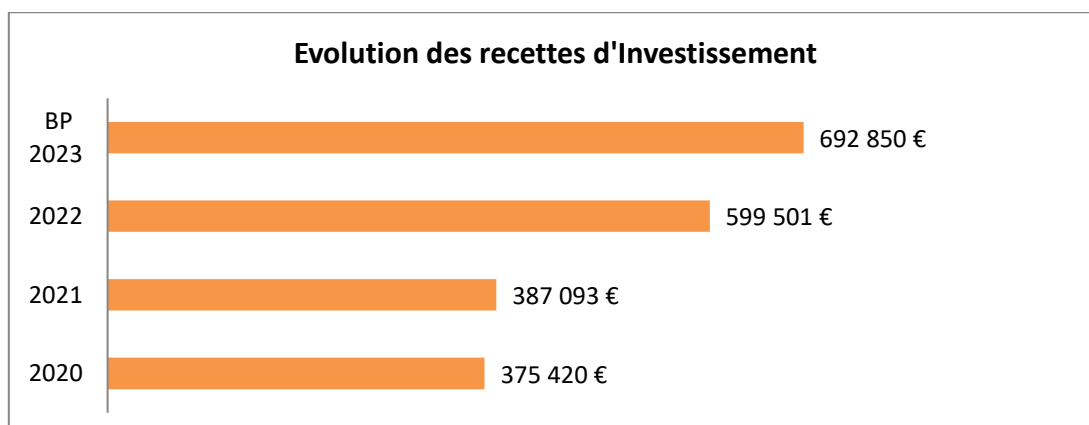
En 2023, la Caisse des écoles poursuivra ses travaux relatifs à la sortie du plastique piloté par la DEVE et la DASCO, premier levier de la sortie progressive du plastique à l'horizon 2025 et maintiendra son

niveau d'exigence pour améliorer les conditions de travail des agents et favoriser la qualité de l'assiette par le développement du cuisiné maison.

De nombreux équipements sont nécessaires : tables inox, tables de tri dans les écoles (obligatoires règlementairement d'ici 2 ans), salad' bars dans les collèges, sauteuse, patière, mélangeur à froid etc... S'y ajoutent les aménagements des locaux de l'UCP pour créer de nouveaux bureaux liés aux recrutements, la rénovation du contrôle d'accès du bâtiment ainsi que le plan de sobriété énergétique du bâtiment.

Les besoins d'investissements en 2023 sont très importants et leur évaluation réelle s'élèvent à environ 972 000 €. A ce stade, et dans l'attente des résultats du dialogue de gestion qui se tient entre la Caisse et la Ville de Paris, il semble exclu de pouvoir porter un tel niveau d'investissement en fonds propres.

G - Les recettes d'investissement



Les recettes d'investissement de la Caisse des écoles proviennent de 3 sources :

- la récupération de la TVA, dit FCTVA
- les dotations aux amortissements (écriture comptable)

- les subventions liées aux appels à projet (DEVE pour la sortie du plastique et la lutte contre le gaspillage, SYCTOM pour les tables de tri et projets pédagogiques)

Sur ce point, nous insistons sur le fait que la Caisse des écoles est également particulièrement soutenue, en complément de la subvention annuelle au titre de la restauration scolaire versée par la DASCO par une autre grande direction de la Ville de Paris, c'est-à-dire la DEVE, et en son sein, la D.A.D (Division alimentation durable)

La DAD a participé à 195 722 € pour des subventions relatives à la « sortie plastique et à la lutte contre le gaspillage alimentaire ». Chaque dispositif relatif à un appel à projet est étudié pour optimiser les recettes de la CDE20.

Seules les recettes du FCTVA et les subventions des partenaires sont en « cash » et permettent l'achat des équipements prévus dans le plan d'investissement. Elles constituent, en 2022 environ 268 000€ (45%) contre une dépense de 447 000€. La CDE20 a donc financé sur ses fonds propres 179 000 €.

En 2023, l'augmentation du rythme d'investissement, devrait porter ce financement propre à un montant de 417 000€. Or, ce financement propre ne peut être prélevé que sur les excédents du budget de Fonctionnement, ce que ne dégage pas le budget de la CDE20 compte tenu des dépenses exponentielles enregistrées. Ainsi la réalité budgétaire de la Caisse des écoles la contraint à réduire ses investissements à hauteur des recettes réelles qu'elle perçoit. La réalisation des investissements nécessaires en 2023 ne sont possibles qu'à condition que la ville de Paris intervienne par l'octroi de subvention exceptionnelle.

En poursuite du travail engagée depuis 18 mois, l'année 2023 continuera d'être placée, pour la Caisse des Ecoles, sous le signe de la transformation et de l'adaptation de l'établissement aux enjeux considérables auxquels elle doit faire face.

De ces enjeux, le pilotage de la fonction financière participera d'une de ces priorités, tant de nombreuses incertitudes demeurent.

La trajectoire inflationniste, tant sur les denrées alimentaires que sur les fluides, principaux postes de dépenses en fonctionnement, rend imprévisible à ce jour la capacité de l'établissement à tenir son budget. L'extrême rigueur de gestion et de contrôle de chacune des dépenses sont opérés. Les incertitudes sur le plan de la masse salariale, liées aux évolutions

strictement nécessaires du SMIC ou des annonces du gouvernement sur les cotisations retraites qui pourraient être augmentées ne permettent pas non plus de s'assurer d'une trajectoire contenue.

Tout autant, ainsi démontré, le besoin de financement en investissement demeure élevé. Il est lié aux nombreux besoins qui s'expriment dans le cadre de la transformation de l'établissement. Remise à niveau des offices, tant sur le plan bâtementaire que de ses équipements, adaptation de l'unité centrale de production aux enjeux du Plan d'Alimentation Durable, du plan de sortie des plastiques de la restauration collective parisienne ainsi que du plan climat à travers le programme de sobriété énergétique.

Tels sont les enjeux multiples auquel la Caisse doit faire face dans les prochaines années, sans certitude sur les leviers financiers qui lui seront octroyés pour y parvenir.

Ces orientations budgétaires 2023 se présentent donc dans un climat incertain.